



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

ENVI • NUMÉRO 031 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 25 octobre 2016

Présidente

Mme Deborah Schulte

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le mardi 25 octobre 2016

• (1540)

[Traduction]

La présidente (Mme Deborah Schulte (King—Vaughan, Lib.)): Nous allons commencer. Tout le monde a l'air d'être là, c'est fantastique.

Merci beaucoup de vous joindre à nous aujourd'hui. Nous pensons que ce sera notre dernière séance avec témoins sur les aires protégées. Nous espérons encore recevoir des mémoires, mais nous vous sommes très reconnaissants d'avoir pris le temps de venir ici directement. Nous apprécions vraiment cet engagement.

Gary Bull se joint à nous par vidéoconférence. Je tiens à préciser qu'il peut nous entendre, mais pas nous voir. Toutefois, nous pouvons le voir. C'est un peu déroutant en raison du décalage entre la transmission de l'image et celle du son. Si cela devient problématique, nous couperons l'image et garderons uniquement le son.

Duane Smith est là par téléconférence, et nous n'avons donc que le son.

Je vais présenter tous ceux qui sont dans la pièce.

De la Inuvialuit Regional Corporation, nous accueillons Duane Smith, président et directeur général. De la Nunavut Tunngavik Inc., nous avons Cathy Towtongie, présidente; Qilak Kusugak, directeur de la mise en oeuvre; Malaya Mikijuk, adjointe exécutive, et Bruce Uviluq, négociateur juridique.

Merci à tous d'être là.

Nous avons Gary Bull, professeur de la University of British Columbia et chef de département, gestion des ressources forestières.

Ensuite, nous avons Jeremy Pittman de l'Université de Waterloo, qui est boursier du programme Liber Ero. Je l'ai rencontré plus tôt cette semaine et lui ai suggéré de venir témoigner au Comité. Heureusement, Cynara a pu organiser sa venue.

Nous avons une belle liste de témoins, et nous allons donc commercer. Duane, si vous le voulez bien, nous allons commencer par vous.

M. Duane Smith (président et directeur général, Inuvialuit Regional Corporation): Merci beaucoup pour cette occasion. C'est dommage que je ne sois pas sur vidéo, mais c'est la réalité du Nord. Notre service Internet fluctue constamment.

• (1545)

La présidente: Nous allons essayer de vous aider de ce côté.

M. Duane Smith: Comme vous l'avez dit, je suis président et directeur général de la Inuvialuit Regional Corporation. Je pense que vous avez ma déclaration en main.

Les Inuvialuit, le Canada et deux gouvernements territoriaux sont signataires de la Convention définitive des Inuvialuit, une entente de revendication territoriale globale signée et entrée en vigueur en 1984, ce qui en fait une entente vieille de 32 ans. On l'appelle

communément la convention Inuvialuit et elle est protégée par l'article 35 de la Constitution canadienne.

Trois des principaux objectifs de la convention, pertinents à ceux de la discussion d'aujourd'hui, sont la préservation de l'identité et des valeurs culturelles des Inuvialuit dans le cadre d'une société en évolution, afin de permettre aux Inuvialuit d'être des participants égaux et valables dans la société et dans l'économie, à l'échelon national et dans le Nord, et de protéger et de préserver l'environnement faunique et la productivité biologique dans l'Arctique. Même si ces objectifs vont de pair, cet exposé vise les dispositions de la convention Inuvialuit et la mise en oeuvre du dernier objectif, qui fait partie des délibérations du comité parlementaire aujourd'hui.

Cela étant posé, et pour mettre les choses en perspective, nous avons inclus une carte illustrant les aires d'application de la convention Inuvialuit au Canada. Comme vous pouvez le constater cela représente une superficie d'environ un million de kilomètres carrés, dont les deux tiers sont océaniques. La carte délimite aussi certaines de nos terres privées, identifiées comme 7(1)a, où nous avons des droits fonciers et tréfonciers et, 7(1)b, où nous n'avons que des droits fonciers. Les trois grandes zones vertes sont les parcs nationaux dont nous avons négocié la création avec le gouvernement fédéral à diverses fins.

Je précise que le parc national Inuvik a aussi été créé dans le cadre des revendications territoriales, lors de nos négociations avec les gouvernements, c'est une première.

La page suivante illustre la distribution des Inuvialuit dans la région désignée et les différentes utilisations qu'ils font du territoire. Là, on voit les aires de récolte de la région, cela vous donne un aperçu de l'utilisation qu'en font les Inuvialuit.

La carte suivante présente les différents itinéraires des Inuvialuit, de même que l'utilisation et l'occupation des sols à d'autres fins.

Cette autre carte indique l'utilisation que nous faisons de la région à d'autres fins. J'insiste là-dessus pour illustrer l'importance des terres, de l'environnement et de l'écosystème pour le peuple Inuvialuit, et la façon dont nous avons utilisé le territoire jusqu'à aujourd'hui. La durabilité et la préservation de l'écosystème sont donc déterminantes pour notre identité, pour notre culture et pour notre mieux-être, car c'est notre principale source de nutrition.

La carte suivante illustre la catégorisation de l'importance que nous accordons aux différentes aires terrestres et marines dans la région désignée des Inuvialuit.

Ensuite, vous trouverez deux images donnant plus de détails sur les zones d'importance pour la chasse et la pêche.

Je précise qu'il y a quatre parcs nationaux dans la région désignée des Inuvialuit. Cette étendue de terre couvre entre 55 000 et 60 000 kilomètres carrés. Nous avons également créé une aire marine protégée et nous négocions l'approbation d'une autre aire avec le gouvernement fédéral. L'aboutissement est imminent.

Notre région désignée comprend de grands sanctuaires d'oiseaux et un parc territorial est situé sur la côte du Yukon, les gens y circulent et l'utilisent constamment.

• (1550)

Nous avons également un lieu historique national qui honore la contribution des Inuvialuit à la société canadienne.

Le long du Versant Nord, soit la partie nord du Yukon, comme on l'appelle, nous avons le comité consultatif pour la gestion de la faune du Versant Nord. Dans cette région, sise à l'est du parc national, le territoire fait l'objet d'une ordonnance de retrait dans la Convention définitive des Inuvialuit, aucun développement n'y peut s'y faire sans notre consentement. Cela vise aussi le gouvernement, s'il était décidé d'ouvrir cette région.

J'ai mentionné les plans de conservation établis par nos communautés respectives pour les aires de chasse et de pêche, afin d'identifier la vulnérabilité des aires fauniques et des habitats aux pratiques de récolte. C'est une ligne directrice et un outil pouvant être utilisé à cette fin. Et c'est aussi une référence pour l'examen environnemental préalable parfois requis dans ces régions.

Je répète que nous avons là des droits fonciers et tréfonciers que nous gérons par le biais de notre Commission Inuvialuit d'administration des terres.

Mon homologue, en vertu de la Convention définitive des Inuvialuit, est le Conseil Inuvialuit de gestion du gibier qui regroupe six communautés et six comités de chasseurs et de trappeurs. Ensemble, ils gèrent la récolte et surveillent la durabilité de l'écosystème dans la région.

Cet accord global des Inuvialuit en matière de revendication territoriale à donner lieu à la création des conseils de gestion de la faune et de l'environnement. On y a nommé des représentants des Inuvialuit et des gouvernements du Canada et des territoires. On les appelle des conseils de cogestion.

Nous avons aussi un comité d'étude des répercussions environnementales, qui examine toutes les propositions de développement dans la région désignée des Inuvialuit. Tout développement doit être avalisé par ce comité. Le comité peut rejeter l'approbation des modalités ou renvoyer le projet au Bureau inuvialuit d'examen des répercussions environnementales. Ce dernier fera un examen exhaustif dudit projet de développement et informera le ministre de ses constatations. Sous ces deux instances, il y a aussi des représentants fédéraux et territoriaux, et inuvialuit, lesquels mènent leurs activités selon leur mandat.

Nous avons également un Conseil consultatif de la gestion de la faune pour les Territoires du Nord-Ouest qui conseille les ministères compétents dans le cadre de son mandat de conservation. Il existe un comité consultatif de gestion de la faune analogue pour le Versant Nord du Yukon.

Côté maritime, nous avons un comité mixte de gestion de la pêche ou CMGP, qui conseille le ministre fédéral responsable de l'habitat marin et du poisson dans la région désignée des Inuvialuit.

Nous avons un secrétariat mixte qui offre un soutien administratif et des services à ces organismes de cogestion.

Les Inuvialuit s'inquiètent aussi de l'environnement et des incidences sur la faune et sur les utilisateurs. Nous avons entrepris plusieurs initiatives visant à minimiser ces répercussions dans toute la mesure du possible.

• (1555)

Nous avons un système de surveillance communautaire pour recueillir des données sur les récoltes. Elles servent d'indicateurs de l'évolution de l'écosystème et des espèces prédatrices qui migrent dans la région, comme le saumon rose. Nous avons constaté son apparition en masse pour la première fois dans la région cet été et cet automne.

Nous avons également des indicateurs sociaux, culturels et économiques pour mesurer les répercussions sur les utilisateurs. Nous vous avons fourni le site Web que nous vous encourageons à consulter, car c'est une technologie de pointe à considérer et une nouvelle façon d'évaluer de tels indicateurs dans différentes régions du Canada.

La présidente: Duane, excusez-moi de vous interrompre. Chaque personne a 10 minutes et vous venez de dépasser les 11 minutes. Combien vous en reste-t-il?

M. Duane Smith: Je pensais que vous aviez une copie, j'ai presque terminé. J'en ai pour une autre minute au plus.

La présidente: Très bien, mais faites vite si possible. On vous donne un peu plus de temps, mais ça risque d'être un peu serré pour les autres si on ne fait pas attention.

M. Duane Smith: Très bien, je passe à la toute dernière partie sur l'évaluation environnementale régionale stratégique.

Le nouveau gouvernement nous a accordé un budget et nous collaborons avec lui pour élaborer le mandat relatif à la tenue d'une évaluation environnementale dans ma région, et les critères à appliquer. Nous visons à identifier les lacunes dans l'intention de développer une approche stratégique pour composer avec ces enjeux advenant un développement ou une autre activité dans cette région.

Cette fois, je m'arrête.

Merci.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous avons reçu six diapositives que nous avons suivies au début de votre exposé. Ensuite, vous avez davantage parlé de vos plans et de suggestions pour cette approche de pointe. Nous n'avons pas cela. L'avez-vous envoyé?

M. Duane Smith: Je vais demander à mon personnel de l'expédier à nouveau si vous n'avez pas tout reçu. Je le répète nous avons des difficultés techniques dans la région depuis quelques jours.

La présidente: Très bien. Nous aimerions avoir cette deuxième partie, mais nous aurons probablement des questions là-dessus à la période de questions.

Merci beaucoup.

Cathy, vous avez 10 minutes.

Mme Cathy Towtongie (Coprésidente, Coalition pour les ententes sur les revendications territoriales, et présidente, Nunavut Tunngavik Inc.): Oui.

[*Le témoin s'exprime en Inuktituk.*]

D'abord, merci à tous de nous avoir invités. Mes homologues Bruce Uviluq et Qilak Kusugak sont les experts; l'un est un avocat en devenir et l'autre s'est occupé des ERAI partout au Nunavut. Nous sommes prêts à répondre à toute question technique que vous auriez et nous sommes sérieux.

Merci pour votre invitation. Si vous devez vous rendre au Nunavut, demandez à Malaya Mikijuk.

Avant de commencer, Grise Fiord est une communauté qui est plongée dans le noir 24 heures sur 24, quatre mois par an. Un nouvel enseignant là-bas a demandé aux élèves: « Êtes-vous Canadiens? » Tout le monde a levé la main, sauf deux petits bonhommes. L'enseignant est devenu très agité et leur a demandé: « Si vous n'êtes pas Canadiens, alors qu'êtes-vous? » Ils ont répondu: « Des Maple Leafs de Toronto ». Voilà, vous allez vous souvenir de Grise Fiord et des 24 heures de nuit totale.

Nous apprécions votre étude sur la façon dont les objectifs du fédéral en matière de conservation et d'aires protégées devraient être fixés et atteints dans le respect des obligations et des priorités nationales et internationales.

Comme vous le savez le Nunavut est situé sur la frontière internationale avec le passage du Nord-Ouest et il suscite beaucoup d'intérêt surtout avec les découvertes du *HMS Erebus* et du *HMS Terror*. Il y donc un grand intérêt international.

Les aires protégées et les objectifs de conservation ne sont pas des nouveautés pour les Inuits. Ceux-ci ont protégé les terres et conservé la faune bien avant l'invention de ces mots. Leur vie en dépendait et c'est encore le cas, car nous sommes des nomades.

Nous avons les inukshuks qui permettent de diriger la faune là où nous voulons qu'elle aille, nous pouvons trouver le poisson là où nous voulons le trouver et nous pouvons mesurer les îles, des îles au poisson.

Avant que les Inuits ne se sédentarisent, des familles entières déménageaient régulièrement, pour de longues périodes, permettant à la terre et à la faune de récupérer. C'est pourquoi nous étions nomades. Les abris de chasse — les igloos, comme vous dites aujourd'hui — ne sont que ça: des abris de chasse. Les habitations inuites s'appelaient *qagiits*, et elles étaient plus grandes que cette pièce. J'en ai vu de mon vivant. Lors de la création du Nunavut en 1999, les experts voulaient nous montrer la taille des *qagiits*

Ce travail, votre travail est très important, surtout au Nunavut qui représente 20 % de l'étendue du Canada et 40 % de son littoral. Pour la réussite de toute initiative fédérale dans ce domaine, surtout la création de nouveaux réseaux d'aires marines protégées, la partie Nunavut doit être bien ficelée.

Permettez-moi de dire quelques mots sur notre organisation, la Nunavut Tunngavik Inc., ou NTI.

Nous sommes une compagnie sans but lucratif à chartre fédérale redevable aux Inuits du Nunavut. C'est nous qui, partout au pays, avons demandé la division du territoire.

Nous représentons les Inuits du Nunavut pour tout ce qui concerne l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut que nous avons signé avec la Couronne du chef du Canada en 1993, non seulement avec le ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada, l'AANC, mais avec l'ensemble du gouvernement: les pêcheries, l'AANC et Affaires étrangères. C'est un accord constitutionnel.

● (1600)

L'Accord du Nunavut est la pierre angulaire de nos vastes relations suivies avec la couronne et, par le biais de ces relations, avec l'ensemble du Canada. C'est un accord moderne, mais la relation Inuits-couronne est précieuse: nous sommes fiers d'être à la fois des Canadiens de la terre inuits, des Premiers Canadiens et des Canadiens d'abord. C'est le terme utilisé par l'un de nos chefs, l'oncle de Qilak.

L'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 reconnaît l'accord du Nunavut comme un traité moderne ou un accord visant les revendications territoriales. En plus du statut constitutionnel et de la protection de notre accord, les alinéas 2. 12.2 et 2. 12.3 de notre accord en précisent la prépondérance sur toutes les lois fédérales contraies, et que la suprématie de notre accord s'étend à toutes les lois fédérales. Cela s'applique aux pêcheries du Nunavut, aux océans, à la gestion des ressources et autres.

En plus de leurs droits émanant des traités, les Inuits ont conservé leurs droits autochtones dans les domaines échappant à l'accord du Nunavut. Selon le premier préambule de l'accord du Nunavut, nous, les Inuits, détenons la souveraineté sur le Canada. Nous l'avons exigé, nous voulions l'inscrire dans l'accord et c'est dans l'accord. Notre traité constitutionnel est le seul faisant mention de la souveraineté.

Notre responsabilité au NTI est de veiller au respect et de la mise en oeuvre de l'accord du Nunavut. Nous prenons cette responsabilité très au sérieux et nous faisons de notre mieux pour nous en acquitter. Nous avons participé à l'élaboration de lois visant à favoriser la mise en oeuvre de l'accord du Nunavut et nous avons consenti à modifier cet accord chaque fois qu'il en allait de l'intérêt mutuel.

Prenez la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface au Nunavut. Ces deux lois ont renforcé la gestion de la ressource et les structures et les processus de conservation. C'est toujours agréable de parler de réussite.

D'autre part, j'ai le regret de vous informer que le ministère des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne a, pendant de nombreuses années, bloqué nos invitations à élaborer de nouveaux règlements de pêche exhaustifs qui auraient eus des retombées positives, directes et durables sur le plan de la conservation, tout en accordant le plein respect des droits inuits. Nous espérons que l'actuel gouvernement consacrera son attention et son énergie à tracer une nouvelle voie à cet égard.

La région relevant de l'accord du Nunavut comprend toutes les aires marines entre les îles et les littoraux de l'est et du centre arctique, et les secteurs adjacents. Les Inuits sont, avant tout un peuple maritime. Notre utilisation et notre occupation des aires marines sont aussi géographiquement étendues et économiquement importantes que celles des aires terrestres.

L'accord du Nunavut contient 42 articles et énonce des droits et des obligations bien définis. L'article 4 de l'accord prévoit la création du territoire et du gouvernement du Nunavut.

Les articles 8 et 9, visant les répercussions et les avantages de l'accord pour les Inuits, sont une partie distincte portant sur les parcs et les aires de conservation. Ces articles comportent une série de dispositions qui s'appliqueraient directement à toute initiative de création des nouvelles aires marines protégées au Nunavut. Ils exigent la négociation d'ententes sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, la conclusion d'ERAI, et cela avant la création de nouvelles aires marines protégées au Nunavut.

•(1605)

Je veux insister sur ce point. Les représentants inuits et ceux du gouvernement fédéral devront négocier et conclure les ERAI, avant la création de toute forme de nouvelles aires protégées ou d'aires de conservation, quel que soit l'endroit au Nunavut.

Les négociations concernant les ERAI ne se dérouleront pas en vase clos. Heureusement, l'accord du Nunavut prévoit des lignes directrices détaillées sur le contenu anticipé des ERAI.

La présidente: Cathy, j'aimerais vous interrompre. Je sais que vous êtes au beau milieu de votre exposé, mais nous avons dépassé les 10 minutes. Vous êtes environ à mi-chemin de votre présentation, n'est-ce pas?

Mme Cathy Towtongie: Oui.

La présidente: Le Comité serait-il d'accord pour doubler le temps alloué au témoin? Est-ce que cela présente un problème?

Nous avons votre mémoire sous les yeux.

L'hon. Ed Fast (Abbotsford, PCC): Nous allons tous le lire.

La présidente: Nous allons prendre connaissance de son contenu.

Je pense que nous sommes en mesure d'entrer dans les détails. Pourquoi ne pas prendre deux minutes supplémentaires pour conclure? Nous avons votre mémoire devant nous. Ce que vous nous avez fourni sera consigné dans le compte rendu, mais s'il y a un point sur lequel vous désirez insister, avant que nous ne devions malheureusement vous interrompre... Je suis vraiment désolée d'avoir à le faire, car j'apprécie le temps que vous avez passé à le préparer, ainsi que votre présence ici, avec nous.

Nous allons y revenir à la période de questions.

Mme Cathy Towtongie: C'est d'accord, c'est très compréhensible.

Je vais passer directement aux recommandations.

Avant de commencer, historiquement, les Inuits attribuent différents noms au mot neige. *Pukajaaq* décrit une neige poudreuse, qui ne se compacte pas quand elle est compressée. *Minguliq* est la

neige recherchée par les grimpeurs du mont Everest, sans qu'ils sachent qu'il s'agit de l'état de la neige le plus dangereux, de la neige mouillée. Alors, lorsque nous parlons de recommandations, nous parlons de la vie marine, de glace et de neige, et, quand vous vous retrouvez dans un blizzard, vous pouvez vous orienter avec la neige dite *uqaujaq*.

Donc, dans la quête de nouvelles zones de protection marine, la recommandation numéro un serait de donner la priorité à la négociation préalable et à la conclusion d'ERAI pertinentes dans son intégralité, et à la créativité conforme aux exigences et aux possibilités établies dans l'accord du Nunavut.

La recommandation numéro deux concerne la négociation et la conclusion des ERAI en lien avec les zones de protection marine au Nunavut. Il faudrait que le gouvernement fédéral accepte la proposition de la NTI énoncée dans la lettre remise au ministre Bennett le 13 septembre 2016, pour éviter un fardeau administratif. La NTI a embauché un rédacteur pour rédiger les règlements sur les pêches au Nunavut, alors le travail a été fait. Maintenant, le ministère des Pêches et Océans doit travailler avec les Inuits pour assurer la mise en oeuvre de ces règlements. Le manque de souplesse, les dépenses et les distractions ont régulièrement miné la valeur et l'efficacité des ERAI antérieures.

La recommandation numéro trois est que le ministre des Pêches soit encouragé à accepter, à la première occasion — et je le demande au Comité — la proposition de la NTI relative au développement de nouveaux règlements détaillés sur les pêches au Nunavut pour assurer un régime de gestion plus efficace. C'est un besoin au Canada. On en a discuté avec nos rédacteurs, et maintenant, on veut que le Canada s'assoie avec nous. Nous en sommes arrivés à des propositions très concrètes et très objectives.

Merci, madame la présidente. Je comprends la dictature du chronomètre. Cela se produit souvent au Nunavut également.

Merci.

•(1610)

La présidente: Je suis vraiment désolée, car je sais le temps que vous avez passé à tout préparer, outre que vous êtes présente ici. Je suis tellement désolée d'avoir à vous interrompre, mais nous y reviendrons à la période de questions.

Le prochain intervenant est Gary Bull.

M. Gary Bull (professeur, chef de département, gestion des ressources forestières, University of British Columbia, à titre personnel): Merci.

J'éprouve un sentiment d'humilité suite au passage des deux intervenants précédents, parce que je crois qu'ils ont sans doute énormément plus de sagesse à vous transmettre que moi qui suis un simple universitaire. On m'a demandé de parler de certaines choses un peu différemment, en ce qui concerne le rôle du Nord et de ces zones protégées, dans la lutte contre les changements climatiques. Mes commentaires seront très brefs, le temps étant limité.

Je désire souligner un certain nombre de choses. Tout d'abord, je pense qu'à mesure que nous progressons vers notre objectif, soit de nous acquitter de nos obligations internationales en vertu de l'Accord de Paris, nous devons trouver des solutions biologiques et pas uniquement des solutions techniques ou en ingénierie. J'entends par là que nous devons examiner à quelles solutions les forêts et les terres, notamment les terres humides, ainsi que les terres agricoles vont contribuer à l'égard de nos obligations. Je vais m'attarder un peu sur le sujet.

La deuxième partie de ma présentation vise à mettre l'accent sur l'importance de l'engagement et de la participation des Autochtones à trouver des solutions, tant pour les problèmes liés à la conservation des zones protégées que pour la lutte contre les changements climatiques.

Enfin, je veux faire quelques remarques sur le plan de la politique et sur certaines choses auxquelles je crois qu'il faut s'attarder.

Concernant les forêts et la raison pour laquelle je pense qu'il est important d'examiner les solutions biologiques à nos problèmes de changements climatiques, si vous examinez les données de 2014, vous vous apercevrez que les incendies de forêt au Canada ont contribué à davantage d'émissions, surtout dans le Nord, que toutes les émissions liées aux véhicules de transport. Cela veut dire que 25 % des émissions proviennent directement des processus naturels. Bon nombre de ces incendies, bien sûr, ont eu lieu sur des territoires autochtones.

Nous ne pouvons ignorer ces mécanismes de la nature. Nous avons des défis semblables dans le cas des insectes. Qu'il s'agisse du dendroctone du pin ponderosa, du dendroctone de l'épinette ou de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, on observe des émissions associées à ces mécanismes de la nature à cause de ces insectes qui contribuent de façon importante à nos problèmes d'émissions.

Enfin, ce que l'on désigne comme des agents pathogènes ou des maladies ont également une incidence sur la santé des forêts. Ensemble, les incendies, les insectes et les maladies constituent probablement le plus important facteur d'émissions — encore plus important, à vrai dire, que les sables bitumineux.

Alors, pour ce qui est de notre gestion des zones protégées, je crois qu'il va sans dire que cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de gestion. Cela signifie que nous devons faire participer les peuples autochtones à la gestion de ces vastes secteurs et que nous devons régler certains de ces processus biologiques, si nous voulons faire face au problème des changements climatiques.

Je suis économiste de formation. Je dois dire que cette approche néoclassique ou l'approche que nous avons utilisée pour la gestion des terres, de façon générale dans le Nord, fut de type particulièrement non interventionniste, conformément à ce qu'on appelle une gestion extensive. Cela ne suffit plus, si nous voulons vraiment intervenir et faire face à certains des problèmes biologiques que j'ai mentionnés, notamment les incendies, insectes et les maladies.

En ce qui concerne la forêt, la solution du tout-venant pourrait consister à planter plus d'arbres. Nous pouvons boiser davantage de régions, nous pouvons réduire les déchets et les émissions grâce à une gestion durable des forêts, nous pouvons utiliser plus de bois en construction plutôt que du béton, de l'acier et de l'aluminium, ou nous pouvons utiliser plus de bois pour notre énergie. Au Canada, nous dénombrons 136 communautés autochtones qui sont alimentées par des groupes électrogènes au diesel et, dans la plupart des cas, elles pourraient toutes passer à la bioénergie.

●(1615)

Je pense qu'on peut faire beaucoup de choses en conformité avec certains des objectifs établis par les Premières Nations et les collectivités autochtones.

Je ne peux que parler brièvement de la question des terres humides, pour dire qu'elles constituent 12 % de la superficie du Canada. La majorité de ces terres humides se situant dans le Nord, la fonte ou le réchauffement des régions pergélisolées va entraîner le dégagement d'une grande quantité d'émissions de méthane d'une

intensité plus importante que le CO₂. De la façon dont mon fils me l'a expliqué ce matin, cela pourrait constituer une bombe au méthane. La formulation d'une politique concernant les zones protégées sera difficile à gérer. Malheureusement, du point de vue scientifique, nos connaissances sur le sujet sont limitées, en raison du peu de renseignements et de données.

Il existe des solutions envisageables pour les zones protégées qui consistent à recourir à différentes techniques de gestion, notamment les routes biodégradables et les systèmes d'atténuation des impacts sur les zones humides qui ont été établis et répandus aux États-Unis, et ainsi de suite.

Enfin, nous savons que l'agriculture représente actuellement environ 10 % de nos émissions au Canada et qu'une grande partie de ces émissions sont concentrées dans les provinces des Prairies. Nous devons nous intéresser au fait que la terre utilise ce que nous lui fournissons, particulièrement les fertilisants à base de combustibles fossiles, d'animaux. Que faire avec la question du méthane.

Plusieurs choses peuvent être faites. Vous connaissez peut-être les politiques de culture du sol sans labour, de biocharbon et l'étude plus approfondie de l'agriculture dite « près de la nature ». Je vois des solutions dans chacun de ces trois secteurs. Laissez-moi insister sur ce fait — et je vis cette situation presque tous les jours maintenant — la gestion future de bon nombre de ces zones naturelles et protégées doit s'effectuer de concert avec les communautés autochtones. Peut-être est-ce parce que j'habite la Colombie-Britannique, où c'est plus intense, mais après ce que j'ai entendu sur l'appel aujourd'hui, c'est tout aussi important dans toutes les régions du Nord.

Pour conclure, quelles sont mes recommandations? Nous devons envisager ces forêts et ces terres humides comme des milieux durables naturels à gérer. Ces zones protégées que vous prétendez sans gestion sont probablement le fruit de notre imagination, et les groupes autochtones avec qui j'ai travaillé ne voient pas les parcs comme des zones protégées de la même façon que certaines ONG environnementales. En affirmant qu'on doit assurer une gestion, je suis avec eux. Je ne crois pas que notre mode de gestion antérieure représente la façon dont nous voulons aller de l'avant dans le futur, surtout si nous voulons respecter nos obligations concernant les changements climatiques.

Je veux également mentionner qu'il y a une grande marge de manoeuvre en matière de développement, et j'imagine qu'il s'agit là du rôle des universités. Les technologies de l'information et ce que j'appellerais les technologies de la bio-ingénierie sont en mesure de nous fournir des solutions beaucoup plus propres que celles examinées aujourd'hui.

Enfin, en raison de ma formation en économie, j'aimerais dire que l'une des choses qui doit faire partie du processus décisionnel est la création de ce qu'on appelle les courbes du coût marginal d'abatement. Cela signifie que nous devons classer les projets et les technologies, et décider de la meilleure façon de dépenser notre argent. Malheureusement, au Canada, nous accusons encore du retard à ce chapitre. Nous ne bénéficions pas encore de bonnes réductions du coût marginal d'abatement, mais je vous dirais qu'en regard de toutes les analyses que j'ai effectuées au cours des années, les solutions biologiques sont souvent plus rentables que les solutions d'ingénierie.

●(1620)

Je ne dis pas que nous n'avons pas le choix, mais j'affirme qu'il faut envisager le fait que ces milieux durables protégés représentent, d'un point de vue biologique, une partie de la solution aux problèmes des changements climatiques.

Merci.

La présidente: Gary Bull, merci beaucoup pour cette intervention.

Notre dernier intervenant est Jeremy Pittman. C'est à vous.

M. Jeremy Pittman (agrégé, programme postdoctoral Liber Ero, University of Waterloo, à titre personnel): Merci.

Comme Debbie l'a mentionné, je m'appelle Jeremy Pittman. Je suis boursier d'un programme de recherches postdoctorales de l'Université de Waterloo. Je fais partie de ce qui est connu comme le programme de bourses Liber Ero. Il s'agit d'un réseau émergent de jeunes universitaires partout au Canada qui effectuent des recherches postdoctorales axées sur la conservation.

Je tiens à tous vous remercier de m'avoir invité et je remercie aussi les intervenants qui m'ont précédé pour leurs excellentes présentations.

Je vais brièvement vous parler de moi et de mon sujet d'étude. La question fondamentale qui m'intéresse cible les prairies et la façon de promouvoir la viabilité de leurs milieux durables. Plus précisément, je viens de la Saskatchewan. J'observe la façon dont les espèces agricoles du sud de la Saskatchewan peuvent devenir viables.

Je prends en considération les aspects sociaux, et j'entends par là les gens, les éleveurs, les agriculteurs qui gagnent leur vie grâce à ces milieux durables, le genre de choses qui influencent leurs décisions et le genre de choses qui leur tiennent à cœur. Mais je tiens également compte des aspects écologiques, par exemple, de la façon dont les espèces traversent les milieux durables, les risques auxquels elles sont exposées, les espèces envahissantes, autant de choses — comme les mauvaises herbes — qui ne sont pas statiques dans les milieux durables. Plus important encore, comment pouvons-nous les intégrer ensemble dans un intérêt commun? Je prends les deux en compte et je considère simultanément leurs aspects sociologiques et écologiques.

Comme élément important de mon travail, je passe beaucoup de temps dans les régions rurales de la Saskatchewan, à parler avec les producteurs, à parcourir leurs propriétés avec eux, en me faisant une idée de la façon dont ils voient leurs milieux durables, ce qui est important pour eux, et en essayant juste de comprendre leurs expériences, et la façon dont ils se sont adaptés aux conditions sociales et environnementales, et aussi comment ils entretiennent l'état de conservation au sein de la gestion de leurs terres.

Je vais parler brièvement du problème lié au contexte. Dans les prairies, nous commençons à reconnaître davantage le rôle de ces terres privées, en regard de la conservation progressive de plusieurs espèces menacées. Comme exemples, citons le très populaire trépas des armoises, la chevêche des terriers, une très jolie espèce emblématique. Il y a aussi le Pipit de Sprague, le renard véloce, ce genre d'espèces. Ces terres jouent un rôle de plus en plus reconnu et de plus en plus important en matière de conservation des terres privées, et essentiellement, la conservation dans ce contexte est devenue davantage une amie pour les propriétaires fonciers privés, quelque chose de plus accessible et à laquelle ils peuvent plus facilement participer pour contribuer à l'avancement et à la propagation de la conservation partout sur le territoire.

Les propriétaires fonciers prennent quotidiennement des décisions qui influencent les valeurs de conservation de leurs propriétés, et nous devons trouver des façons plus appropriées de les appuyer.

Ce qui est devenu apparent avec les années, c'est le grand nombre d'histoires de programmes environnementaux qui ont fonctionné avec plus ou moins de succès. Ce que j'entends souvent chez les

éleveurs, c'est l'idée qu'ils n'aiment pas ce qui est prescrit. Ils n'aiment pas les choses établies en provenance de l'extérieur et qui influencent la participation à leurs opérations. Si je ne tiens pas compte de leurs idées, de leurs valeurs, en ce qui a trait à la façon d'opérer en matière de conservation, je cours vraiment le risque de les éloigner de la conservation, de les aliéner des processus, des décisions et de dévaluer l'importance de leurs terres en matière de conservation.

Toutefois, ce que je vois dans la Loi sur les espèces en péril, à l'article 11 notamment, ce sont des occasions pour améliorer notre façon de considérer la conservation des terres privées. Surtout, l'idée de partenariats ou d'accords de conservation qui est vraiment importante. J'ai beaucoup travaillé avec des ONG locales. Dans les prairies, ils ont beaucoup d'organismes de gestion des bassins versants, d'agriculteurs, d'éleveurs et parfois l'industrie pétrolière et gazière. C'est un large éventail d'intervenants. Ces groupes ont une grande capacité à exécuter plus que vous ne pouvez le croire. Aussi, ils peuvent représenter un important véhicule, ainsi qu'une façon d'établir une connexion de transition avec des sites locaux, avec la population locale.

Dans un sens vraiment large, je recommanderais le triple principe de l'engagement, de l'écoute responsable des besoins et des priorités locales, et de l'élaboration ou de la création d'outils en collaboration avec ces groupes qui seraient essentiellement habilités pour mettre en oeuvre les programmes, se les approprier et les mettre en pratique partout sur le territoire.

Ce faisant, j'ai trois messages clés sur la façon dont tout ceci peut devenir opérationnel.

• (1625)

Premièrement, il doit exister une preuve convaincante d'une volonté d'écouter et de comprendre les priorités locales.

En ce qui concerne les décisions en matière de conservation, les gens qui choisissent d'appliquer un processus de conservation à leurs terres interviennent dans un contexte plus large que toutes les autres choses qu'ils essaient de régler. J'ai eu plusieurs conversations avec des éleveurs. La discussion commence par les espèces en péril et se termine par leurs familles, l'avenir de leur communauté, des choses comme celles-là. Je me souviens d'avoir traversé un pâturage avec un éleveur. Il parlait de sa façon de faire face aux fluctuations annuelles de la quantité de pluie et d'herbe, et de la fluctuation de ses revenus. Une chose était cependant claire pour lui: il persistait. Il continue l'élevage, uniquement parce qu'il veut être en mesure d'enseigner à ses enfants les rouages de l'élevage, de la même façon que son père et sa mère le lui ont enseigné. Des choses comme la façon de gérer les pâturages quand on déplace les vaches et de s'assurer d'avoir de l'herbe pour la prochaine année. Ce sont des choses simples, mais vraiment importantes qu'il désire transmettre.

À ce sujet, j'affirme que nous pourrions améliorer le succès de certains de ces partenariats en matière de conservation, en reconnaissant intrinsèquement dès le début, que la conservation se produit dans ce large éventail de priorités, et que les producteurs font face à différents défis.

Pour ce qui est de donner des pouvoirs à la population locale, le partenariat relatif à la conservation peut-être l'une des meilleures façons de promouvoir ce type de lien avec les valeurs et les opportunités locales. Dans les régions rurales de la Saskatchewan, à l'heure actuelle, il y a certaines expérimentations, quelques études pilotes associées à une façon intéressante de participer avec les producteurs. Nous l'appelons un accord axé sur les résultats, par lequel principalement, l'objectif en matière d'habitat que vous essayez d'atteindre est préétabli. Les producteurs peuvent atteindre cet objectif comme bon leur semble, ils peuvent donc faire ce qu'ils veulent, et ainsi de suite. À la fin de l'année, à une période prédéterminée, s'ils ont atteint leur objectif, en fonction d'une certaine surveillance, il pourrait s'en suivre un paiement ou une forme d'incitatif, de façon à procurer une forme de reconnaissance en lien avec ce qu'ils font en matière de conservation. Par la même occasion, cela leur donne la possibilité d'y arriver selon leurs besoins.

Le dernier point que je veux aborder aujourd'hui et que je considère important, est l'idée selon laquelle ces partenariats peuvent représenter une façon d'encourager l'apprentissage et l'amélioration continus en matière de conservation et de durabilité de façon générale sur ces territoires.

Je connais un vieil éleveur qui passe chaque jour de nombreuses heures à dépister le tétras des armoises et ce genre de choses. Il passe beaucoup de temps à comprendre l'écologie de ces espèces. Certains de ses amis sont des scientifiques d'Environnement Canada avec qui il discute, juste pour connaître les plus récents rapports concernant les opinions sur le Pipit de Sprague et d'autres espèces. Les partenariats peuvent être une façon de mettre ce désir et cet enthousiasme à profit pour apprendre à contribuer à la recherche de l'excellence en science, dans ce que nous savons en matière de conservation des milieux durables des prairies.

Merci.

• (1630)

La présidente: Merci beaucoup. Cela nous ramène au voyage que nous avons fait dans l'Ouest et à cette réunion avec les représentants du ranch Buckley. On s'intéresse de la même manière à assurer un avenir et à trouver des moyens de partager les ressources dans le cas d'espèces qui sont susceptibles de passer sur sa terre. Cela a des répercussions sur la réussite commerciale de son ranch, et on s'interroge sur la manière de gérer cette situation. Je vous remercie donc pour cela.

M. Jeremy Pittman: Merci.

La présidente: Nous passons aux questions. Nous commencerons par Will Amos, s'il est prêt.

Mme Cathy Towtongie: Madame la présidente, j'ai oublié une remarque.

La présidente: Oui?

Mme Cathy Towtongie: J'étais présente lors de la signature de l'Accord de Paris sur le climat et, au Nunavut, des pélicans nous arrivent d'Amazonie. Le vortex antarctique tient le coup, mais dans notre partie de l'univers, 30 % de la glace marine a disparu.

En plus, quand nous parlons des aînés, nous les appelons des détenteurs de savoir traditionnel; ce ne sont pas seulement des aînés qui vieillissent physiquement, mais des personnes qui peuvent dissenter sur la cosmologie, sur l'environnement et sur la météorologie dont ils sont imprégnés.

Je veux simplement dire au Canada et à vous tous que, lorsqu'on parle de conservation, il est crucial de savoir que les icebergs reculent très rapidement.

Je vous remercie.

La présidente: Merci beaucoup. Vous n'avez peut-être pas suivi tous les travaux du Comité jusqu'à maintenant, mais nous avons eu de belles occasions de rencontrer des représentants de nombreuses Premières Nations. Ils mettent en évidence ces commentaires sur les aînés qui sont détenteurs du savoir ancien. Nous reconnaissons que notre avenir doit reposer sur ce savoir et sur le travail de collaboration avec vous pour progresser, et nous savons qu'il est impossible de progresser sans ce partenariat. Je vous remercie donc.

Mme Cathy Towtongie: Je crois qu'il y a aussi le savoir nouveau et pas seulement l'ancien. Quand les Inuits parlent de la neige et de la glace, et de la manière d'en faire la lecture, il faut savoir qu'ils ont perdu des leurs à cause d'erreurs de lecture, mais surtout, il faut savoir que les feux de forêt ont amené des grizzlis, des insectes, des pélicans, des animaux inconnus chez nous jusqu'ici.

Merci beaucoup pour ces commentaires.

Qujannamiik

La présidente: Merci.

Monsieur Amos.

M. William Amos (Pontiac, Lib.): Merci, madame la présidente, et merci à tous nos témoins que nous avons entendus au téléphone, par vidéoconférence ou en personne, pour leurs exposés. *Meegwetch.*

Tout d'abord, j'aimerais examiner l'idée formulée par la NTI quant à la nécessité d'imposer une ERAI avant de conclure des ententes sur les nouvelles aires protégées.

Je tiens à mentionner que je suis heureux de voir M. Uviluq présent parmi nous; j'ai fait sa connaissance lorsque nous occupions d'autres fonctions à l'Université d'Ottawa.

La NTI désire-t-elle que ces ERAI à négocier relativement aux aires protégées soient publiques? Est-ce que les modalités de ces ERAI seraient publiques?

M. Bruce Uviluq (négoceur juridique, Nunavut Tunngavik Inc.): Absolument. En raison des exigences propres aux ERAI, c'est une obligation que doit respecter le gouvernement fédéral avant de conclure une ERAI. C'est public et nous serons heureux de les rendre publiques. Il existe quelques ERAI sur les aires protégées et le gouvernement contrevient à l'heure actuelle aux conditions relatives à certaines de ces aires. Nous travaillons également avec le gouvernement en vue d'établir de nouvelles ERAI pour les aires protégées, soit les aires marines protégées.

• (1635)

M. William Amos: La lettre envoyée à la ministre Bennet le 13 septembre donne un aperçu clair du sentiment de frustration ressenti par le passé à l'égard du gouvernement fédéral, relativement à la mise en oeuvre des ERAI. Je ne suis pas certain que tous les membres du Comité aient entendu parler du litige de longue date qui oppose la NTI au gouvernement fédéral à propos, par exemple, du parachèvement de programmes de surveillance environnementale. S'il s'agit de cette expérience, pourriez-vous nous décrire brièvement ce litige et dire en quoi il a influé sur votre point de vue à propos de la façon dont le gouvernement fédéral devrait agir lorsqu'il désire signer de nouvelles ERAI et créer de nouveaux parcs.

Je crois deviner que vous voulez de nouvelles aires protégées et que le gouvernement fédéral et les Inuits soient des partenaires égaux. Les expériences antérieures, toutefois, au chapitre du respect des modalités de ces ERAI se sont révélées une telle source de frustration pour les Inuits que vous avez une certaine réticence. Je me demande si vous pourriez aborder ce sujet.

M. Qilak Kusugak (directeur de la mise en oeuvre, Nunavut Tunngavik Inc.): Je suppose qu'il y a beaucoup de frustration. La poursuite en justice nous a menés à un certain point. Nous avons des raisons d'intenter une poursuite. NTI n'avait pas l'impression que le gouvernement fédéral remplissait ses engagements.

À ce stade, vous avez raison, nous avons pris le temps de réexaminer nos expériences antérieures, les bonnes et les mauvaises, qui étaient relativement nouvelles dans de nombreux domaines à l'époque. Nous avons pu constater certaines expériences positives, mais aussi reconnaître un grand nombre de nos difficultés en cours de route.

Pour nous, refuser de s'acquitter de ses obligations ou ne pas les respecter, constitue un obstacle majeur. C'est difficile à digérer; il n'est pas aisé d'aller de l'avant quand les obligations antérieures n'ont pas été respectées. Nous avons eu des entretiens sur les aires marines protégées. Ce genre de discussions nous mettent déjà passablement à rude épreuve dans la mesure où nous nous débattons aussi pour amener le gouvernement à respecter ses obligations antérieures. Viennent s'ajouter à cela des problèmes de financement, soit la manière dont les ERAI sont financées.

Je tiens à vous dire que notre travail n'est pas de conclure des ERAI. Nous concluons des ERAI qui sont protégées en vertu de l'accord sur le Nunavut et de la Constitution. Il est important pour nous d'avoir l'assurance que nos partenaires, au palier fédéral, consentent à prendre part à des discussions proactives et à régler les problèmes antérieurs.

Nous avons des discussions au sujet des lieux historiques nationaux; c'est un des problèmes que nous éprouvons actuellement. Si l'on revient à la question du financement, le véritable fardeau administratif que représentent les accords de contribution pour nos services des finances n'a tout simplement aucun sens pour nous. Nous savons, et nous voulons vous en informer, que nous sommes une organisation à faible risque avec laquelle travailler.

J'espère avoir répondu à vos questions. La présidente m'a montré le carton rouge.

• (1640)

La présidente: Oui, je suis désolée. Nous disposons de six minutes pour chaque questionneur.

Je vous remercie. Je sais qu'il y a beaucoup plus à dire, mais nous devons passer à M. Fast.

L'hon. Ed Fast: Merci. Mes questions s'adressent à M. Bull.

Si vous n'avez pas de réponses à mes questions, veuillez me le dire et je passerai à la suivante.

Voici ma première question: existe-il des articles ou des données scientifiques, évalués par les pairs, dont les auteurs ont mesuré la capacité pour le Canada d'utiliser ses terres humides, ses terres agricoles, ses pâturages et ses forêts pour capturer le carbone?

M. Gary Bull: Évalués par les pairs? Oui, il y en a un certain nombre. C'est inégal. Il y a, certes, une solide équipe au gouvernement fédéral qui a essayé de se pencher sur cette question, sous la direction du Service canadien des forêts, dont une équipe complète chargée de la comptabilisation du carbone.

Celle-ci a fait de grands progrès. Je crois que certaines de ses analyses sont très bonnes. J'attirerai votre attention sur certaines d'entre elles.

L'hon. Ed Fast: ... sur ce que ces recherches pourraient contenir...?

M. Gary Bull: Par exemple, l'équipe dispose d'un modèle du bilan du carbone canadien. Nombre de documents sont issus du Service canadien des forêts. M. Werner Kurz est l'un des auteurs principaux.

La grande lacune de cette analyse, et les chercheurs le reconnaîtraient facilement, concerne toutes les terres humides et tout le carbone qui y est emmagasiné, des terres qui, comme je l'ai mentionné représentent 12 % de l'assise territoriale, ce qui est considérable. Et puis, il y a aussi le carbone stocké le sol de façon générale. S'occuper du carbone du sol est une opération très complexe.

En effet, je dirais que, pour ce qui est des arbres, il y a beaucoup de pain sur la planche, mais il y en a encore plus quand il s'agit des sols et des terres humides.

L'hon. Ed Fast: C'est une chose de comptabiliser effectivement notre capacité actuelle à capturer le carbone dans nos paysages naturels, mais c'est une tout autre chose que de passer à l'étape suivante et de déterminer ce qu'on peut faire pour accroître cette capacité.

À votre avis, est-il possible d'appliquer ce que vous avez appelé de nouvelles stratégies de gestion, que vous décrivez comme des technologies de la bio-ingénierie, d'une manière qui nous permettrait d'augmenter notre capacité au lieu de simplement protéger notre capacité actuelle?

M. Gary Bull: Je dirais que oui. Depuis huit ans, je travaille en collaboration avec des généticiens sur diverses techniques d'amélioration des arbres, et je peux aisément démontrer que, pour la plupart des forêts boréales, par exemple, moyennant de bons programmes de sélection et par l'adéquation entre l'arbre et l'emplacement, on pourrait probablement obtenir un gain de croissance de 30 %. Cette augmentation se traduit ensuite par une meilleure captation du carbone.

L'hon. Ed Fast: Est-il vrai que les arbres plus jeunes capturent plus de carbone que les plus vieux, ou s'agit-il de bobards?

M. Gary Bull: Les jeunes arbres croissent plus vite, ce qui veut dire qu'ils capturent davantage. Alors oui, peut-être pas lorsqu'ils sont bébés mais, disons, de l'âge de 10 à 50 ans, la capture serait plus rapide.

L'hon. Ed Fast: Connaissez-vous bien les résultats d'efforts internationaux visant à quantifier la contribution à la capture du carbone de chaque pays?

M. Gary Bull: Oui. Ce n'est pas conservé en un seul endroit. Je travaille avec des chercheurs européens, par l'entremise de l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués, qui se chargerait donc des 28 pays européens. Le service des forêts américain ferait le travail équivalent aux États-Unis. Diverses personnes s'attaquent au monde tropical, si bien que tout ne se retrouve pas au même endroit, bien que des institutions comme l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture cherchent à les réunir pour constituer des statistiques d'ensemble.

L'hon. Ed Fast: Merci.

Au-delà de la sélection des arbres, vous avez fait allusion à un ensemble plus vaste de stratégies de gestion, de nouvelles stratégies qui pourraient avoir des incidences sur nos paysages naturels afin de protéger et d'améliorer leur capacité à capturer le carbone. Pouvez-vous donner davantage de détails sur ce que comporteraient ces stratégies?

M. Gary Bull: Je peux brièvement aborder quelques-unes d'entre elles. Il est évident que pour ce qui est des arbres, on pourrait réduire les pertes dues aux incendies, aux insectes et à la maladie. À nouveau, c'est là où la génomique entre en jeu. Je travaille activement avec Génome Canada sur certains de ces problèmes. À titre d'exemple, nous avons trouvé un moyen de faire de la sélection génétique pour résister au charançon de l'épinette, ce qui signifie que soudainement nous n'avons plus à faire face aux mêmes attaques que nous subissions il y a 20 ans. Mes collègues chercheurs...

• (1645)

La présidente: Monsieur Bull, il ne vous reste que 30 secondes, je suis désolée.

M. Gary Bull: D'accord, je m'arrête ici.

On peut dire la même chose pour les pertes liées à la maladie, on peut alors évidemment augmenter la croissance grâce à diverses stratégies dont le biocharbon, la fertilisation, et une foule de choses qui peuvent être faites pour augmenter la croissance et réduire les pertes en même temps. Un large éventail de choses peuvent se produire.

La présidente: Avant de passer au prochain député, j'aimerais avoir quelques précisions. Vous avez déclaré que les jeunes arbres capturent davantage de carbone, mais n'est-il pas juste de dire que les arbres plus gros ajoutent plus de volume et que ces arbres sont donc plus vieux, ou à mi-parcours, ceux qui capturent plus de carbone qu'un jeune arbre en raison du volume qui —

M. Gary Bull: Nous faisons une distinction entre capturer et stocker. Ce à quoi vous faites référence pour les vieux arbres a trait au fait qu'ils stockent plus de carbone. Cela est aussi légitime, et doit figurer dans la comptabilisation du carbone afin de trouver les moyens les meilleurs et les plus intelligents d'atteindre nos cibles en matière de changement climatique.

La présidente: Merci beaucoup pour ces éclaircissements.

Monsieur Stetski.

M. Wayne Stetski (Kootenay—Columbia, NPD): Je veux vous remercier tous d'être ici présents. Je suis né à Churchill et j'ai d'abord fréquenté l'école à Chesterville Inlet, je vais donc commencer par le Nunavut.

De toute évidence, il a fallu résoudre nombre de problèmes, mais en général croyez-vous qu'il est bon de mettre de côté davantage de terre et d'eau pour leur accorder une protection juridique?

Mme Cathy Towtongie: Merci de poser cette question Wayne. Comme président de Nunavut Tunngavik Inc... Dans le monde, les Inuits sont les propriétaires fonciers les plus importants du Nunavut, et nous sommes parfaitement capables de réserver des zones et de déterminer celles que nous voulons protéger. À l'heure actuelle nous possédons, je crois, 25 % du gaz naturel du Canada. Nous sommes fort capables de participer aux travaux du Comité parce qu'il n'y a pas d'arbres sur notre territoire si bien que la précipitation et la gestion du temps de ce comité, en ce qui me concerne, et très poliment, sont inacceptables.

J'ai voyagé par avion pendant deux jours pour venir ici parce que cela me semblait tellement crucial et important. Sur notre masse

terrestre, on observe des conditions de pergélisol et un changement climatique. Nous voulons participer à la prise de décisions et conseiller réellement le Canada au sujet des endroits où le Nunavut pourrait avoir des aires protégées et des aires de conservation parce que nous avons des ours polaires et des narvals, ce que vous n'avez pas. La comparaison avec les Premières Nations... Nous payons des impôts. Ce n'est pas acceptable. Notre territoire est très différent. Nous avons des icebergs, la glace fond, c'est ce dont nous faisons l'expérience.

Je cède la parole à Bruce. Je résume beaucoup ici.

Merci, madame la présidente.

M. Wayne Stetski: Il y a une question complémentaire, Bruce, si vous pouviez y répondre également. Vous avez déclaré que le gouvernement contrevenait aux obligations relatives à certaines aires protégées existantes. J'aimerais savoir où il y a infraction également.

M. Bruce Uviluq: Il importe de faire observer que le Nunavut représente le cinquième de la superficie du Canada. Je viens de dresser la liste des aires protégées que nous avons actuellement. Je vais les nommer rapidement: nous avons huit refuges d'oiseaux migrateurs, cinq réserves nationales de faune, six parcs nationaux, l'aire marine nationale de conservation protégeant le détroit de Lancaster, le passage du Nord-Ouest et six parcs territoriaux. Les deux qui contreviennent aux obligations sont les rivières du patrimoine et les 13 sites historiques — dont deux sont très connus du public, soit le *Terror* et l'*Erebus*, que notre président a mentionné plus tôt — et nous négocions aussi des aires marines de conservation.

Cela dit, comme nous possédons le cinquième de la superficie du pays, nous avons beaucoup de possibilités en matière d'aires protégées, et le plus grand refuge d'oiseaux migrateurs du monde est situé dans la région de Kitikmeot, dans la baie de la Reine-Maude. Le refuge d'oiseaux migrateurs est plus grand que l'Île-du-Prince-Édouard. C'est l'un de nos 13 refuges. Il y a donc des possibilités de créer plus d'aires protégées et ce sont les Inuits qui choisiront, c'est ce qui est écrit dans notre accord de revendications territoriales.

De l'autre côté, nous avons deux mines et trois autres ont été rejetées récemment, y compris la mine d'uranium près du lac Baker, qui a été soumise à une Commission chargée de l'examen des répercussions; les Inuits ont refusé et ça n'a pas marché.

Il y en a deux autres dont on a fait état récemment où rien d'important ne s'est produit après examen de l'accord de revendications territoriales. Je crois que ces mines ont beaucoup de potentiel et nous avons hâte de travailler avec le Canada en vue d'établir de nouvelles aires protégées, mais ils tiendront compte de l'accord de revendications territoriales, qui indique où les frontières seront tracées et ce genre de choses. Il y a donc certainement des possibilités.

• (1650)

M. Wayne Stetski: Merci.

M. Bruce Uviluq: La dernière question concernait les deux aires en état d'infraction.

M. Wayne Stetski: Oui. Quelles sont les infractions?

M. Bruce Uviluq: L'accord dit qu'une entente sur les répercussions et les avantages doit être négociée pour toute aire protégée, et il existait déjà de nombreuses aires protégées quand l'accord de revendications territoriales a été signé en 1993. L'accord stipule donc que ces aires protégées devaient avoir fait l'objet d'ententes sur les répercussions et les avantages d'ici 1998; il y a donc longtemps que l'échéance est dépassée. Ce sont les rivières du patrimoine et les sites historiques.

Je crois que nous sommes dans une situation unique où le gouvernement vient tout juste de régler une poursuite d'un milliard de dollars; nous avons conclu un arrangement hors cour il y a deux ans qui s'est chiffré à 255 millions de dollars. Je crois que le gouvernement sait que lorsqu'il est en état d'infraction — et la jurisprudence récente le montre —, la personne lésée peut entreprendre une poursuite pour dommages. C'est ce qui s'est produit il y a peu de temps. C'est là, c'est en place. Nous avons tenté de travailler avec le gouvernement sur ces ententes sur les répercussions et les avantages, mais rien n'est fait.

Quelques mots de plus. Un dernier point: dans le document que vous avez sous les yeux, à la première recommandation, il est dit que nous avons besoin d'une nouvelle approche concertée à propos du financement, de la mise en oeuvre et de la négociation des dispositions des accords de revendications territoriales protégées par la Constitution. Je crois que le gouvernement est sur la bonne voie. Nous le voyons dans les lettres de mandat, mais aussi dans la directive du Cabinet sur les traités modernes établie par le gouvernement fédéral.

La présidente: Merci beaucoup. Oui votre temps est écoulé, désolée.

M. Wayne Stetski: Nous aurons une deuxième chance.

La présidente: Eh bien, je l'espère.

Monsieur Aldag.

M. John Aldag (Cloverdale—Langley City, Lib.): Merci.

Monsieur Uviluq, quand mon collègue, M. Amos, était sur le point de terminer ses questions, vous aviez l'air de vouloir intervenir. Avez-vous pensé que vous n'aviez plus assez de temps pour partager vos impressions?

M. Bruce Uviluq: Oui, tout à fait. Merci. Cela portait sur le dernier point. Je crois que le gouvernement se rend compte qu'il ne peut plus se dérober à ses obligations en vertu des accords de revendications territoriales protégés par la Constitution, et nous allons donc dans une direction positive. Nous espérons voir quelques avancées positives pour ces deux accords qui contreviennent aux obligations pour le moment, et sur lesquels Qilak travaille. D'après les commentaires de Cathy également, je pense que nous voulons voir ces aires protégées se concrétiser. Les Inuits sont les meilleurs gardiens de l'environnement et de la faune et nous voulons simplement que les accords de revendications territoriales soient respectés. Je crois que ces recommandations englobent les choses que nous recherchons; il est temps que le gouvernement le comprenne et commence à mettre en oeuvre ces accords. Ce sera avantageux pour les Inuits, pour le Canada et pour le reste du monde.

•(1655)

M. John Aldag: Parfait.

Pendant que vous êtes au micro, revenons un peu sur l'idée que vous avez avancée au sujet des lieux historiques nationaux. C'est quelque chose de nouveau. Pourriez-vous nous donner quelques explications à ce sujet? S'agit-il de lieux historiques à terre? S'agit-il d'une désignation nationale?

M. Bruce Uviluq: Notre entente dit que ces lieux peuvent être n'importe quelle aire protégée mentionnée dans les ententes sur les répercussions et les avantages pour les Inuits. Ça se trouve là. Le problème...

M. John Aldag: Excusez-moi, est-ce que ces ententes sont intervenues avant la création du Nunavut?

M. Bruce Uviluq: Oui.

M. John Aldag: Donc, lors de sa création en 1999, le territoire en aurait hérité?

M. Bruce Uviluq: Oui.

M. John Aldag: Il reste encore du travail à faire.

M. Bruce Uviluq: Effectivement. Nous savons que le gouvernement dépense annuellement 28 milliards de dollars dans les accords de subvention et de contribution portant sur des programmes et des services gouvernementaux. Traditionnellement, les obligations de l'État au titre de nos ententes de revendications territoriales ont été liées à ces accords de contribution. Or, nous ne croyons pas que les obligations au titre de nos revendications territoriales devraient être considérées comme des programmes et des services gouvernementaux. Par exemple, un biologiste marin et trois autres scientifiques voyageant jusqu'à Grise Fiord pour mesurer l'épaisseur de la coquille des guillemots de Brünnich doivent avoir conclu un accord de contribution de 100 000 \$. Il faut s'assurer que cet argent soit dépensé aux fins prévues et qu'il ne va pas servir à jouer au casino. Tout est une question de transparence, de reddition de comptes et de ce genre de chose. Notre entente a été signée en 1993. Le Canada était au courant de toutes les obligations qu'il contractait. Nous ne sommes pas opposés à la tenue d'audits, ni à l'obligation de faire rapport, mais nous ne voyons pas la nécessité de passer sous les fourches caudines de l'administration des accords de contribution, ce qui est en outre coûteux. Voilà les raisons pour lesquelles nous n'avons pas pu signer ces accords avec le gouvernement du Canada.

M. John Aldag: Parfait. Une autre.

La présidente: Vous avez deux minutes et demie.

M. John Aldag: Très bien.

M. Smith est-il toujours au téléphone?

La présidente: Oui. J'espérais que quelqu'un poserait la question. Il est encore en ligne et je crois qu'il attend patiemment qu'on lui pose une question.

M. John Aldag: Bien.

Monsieur Smith, vous avez piqué ma curiosité tout à l'heure quand vous avez décrit un certain nombre de réalisations: des aires protégées, des parcs nationaux, des aires de conservation marine nationales et d'autres aires de conservation marine. Vous avez mentionné l'une de ces aires qui, apparemment, fait encore l'objet de négociations. Pourriez-vous simplement me donner une idée de ce qui se fait là-bas? Y a-t-il d'autres possibilités, au sein de la région désignée des Inuvialuits pour désigner des aires protégées? Qu'est-ce qui pourrait s'y opposer?

M. Duane Smith: C'est là où nous en sommes dans le cas du processus de désignation des aires marines protégées. Nous essayons de concrétiser l'entente. Les conditions ont été énoncées, mais nous entretenons des réserves quant à l'adéquation des ressources que déploierait le gouvernement fédéral pour documenter notre savoir invalué traditionnel sur ces terres et pour mettre en place un processus de contrôle cohérent visant à assurer la viabilité et la durabilité, dans la durée, de cette aire marine protégée. Nous n'accepterons aucune autre désignation d'aire marine protégée dans notre région à moins d'avoir la certitude que des ressources suffisantes seront débloquées et que tout cela sera justifié dans l'avenir. L'utilisation que nous faisons de notre territoire et le savoir que nous en avons seront déterminants dans la mise en place de telles désignations, de même que dans les examens qui suivront. Compte tenu des changements constatés dans l'écosystème de cette région, nous devons être certains que les aires marines protégées continueront de répondre à leur vocation. Dans le cas contraire, à quoi bon maintenir ce genre de chose quand l'écosystème qui est censé être protégé dans ces aires s'est déplacé ailleurs?

M. John Aldag: Je vais bientôt me faire interrompre.

La présidente: Il vous reste 10 secondes.

M. John Aldag: Avec quel ministère ou avec qui d'autre traitez-vous en priorité au sujet de cette initiative de désignation des aires marines protégées?

M. Duane Smith: Nous traitons actuellement avec le ministère des Pêches et Océans. D'ailleurs, il se trouve que je suis coprésident du partenariat pour la mer de Beaufort qui existe depuis près de 20 ans. Nous venons juste de commencer nos réunions et il se trouve que je suis absent cette fois-ci. Une quarantaine de ministères fédéraux, d'organismes, de représentants d'universités et notre propre organisation font partie de ce partenariat pour la mer de Beaufort.

• (1700)

La présidente: Merci beaucoup d'être avec nous par téléphone. Allez-y, monsieur Fast.

L'hon. Ed Fast: Merci.

Monsieur Bull, je crois qu'on vous a coupé au moment où vous expliquiez certaines des stratégies de gestion que vous emploieriez.

Avant de vous donner l'occasion de continuer, pourriez-vous nous dire quelle est, en termes réels — que ce soit sous la forme d'un pourcentage ou autre — la quantité de carbone produite par le Canada qui est séquestrée dans le milieu naturel?

M. Gary Bull: Je n'ai pas cette donnée de tête, mais je peux vous dire que nos forêts retiennent certainement davantage de carbone que ce que nous en produisons tous les ans et nous pourrions donc, grâce aux systèmes biologiques, compenser toutes les émissions que nous produisons au Canada.

Évidemment, c'est de la théorie. Cela étant posé, intervient alors le problème économique, celui des choix faits quant à la meilleure affectation des ressources pour faire face aux changements climatiques. Voilà pourquoi il faut élaborer ce que j'ai appelé les courbes de coût marginal d'abattement.

Pour ce qui est des stratégies de gestion, je recommande essentiellement que nous nous comportions davantage comme les Européens, en un certain sens. Si je vous montrais une forêt suédoise, comparable à une forêt canadienne, et si nous examinions la façon dont elle est gérée, vous verriez que les Suédois insistent davantage sur la lutte contre les insectes, contre les incendies et contre la maladie, qu'ils cherchent à favoriser la croissance et qu'ils

ont recours à des coupes sélectives et à d'autres techniques pour produire de la bioénergie. Je travaille beaucoup sur ces choses-là, sur la façon dont les Européens effectuent la transition et gèrent leurs forêts pour réduire leur dépendance aux combustibles fossiles.

Un gestionnaire forestier peut faire beaucoup de choses. À terme, tout se ramène à une question de coût et à la certitude que la solution retenue sera efficace.

L'hon. Ed Fast: Je vais céder le reste de mon temps de parole à M. Eglinski.

M. Jim Eglinski (Yellowhead, PCC): Merci.

Monsieur Bull, je vais revenir sur une chose que vous avez dite au cours de votre exposé, au sujet des forêts qui sont attaquées par des parasites comme le dendroctone du pin ponderosa. Je ne sais pas si vous avez parlé du dendroctone, mais vous avez mentionné plusieurs parasites.

Je vis maintenant en Alberta, mais j'ai longtemps habité en Colombie-Britannique où j'ai vu les ravages du dendroctone du pin et je constate maintenant la même chose dans le parc national de Jasper et sur les pentes orientales de l'Alberta.

À la lecture de publications du Service canadien des forêts, j'ai appris que ces parasites sont en train de transformer nos forêts, qui étaient de petits puits de carbone, en importantes sources de carbone. J'ai cru comprendre que l'impact de ces bestioles sur nos forêts de la Colombie-Britannique équivaut aux ravages occasionnés par le feu sur une période de 20 ou 30 ans, pour ce qui est de la production de carbone.

Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet et me donner une idée de ce que nous pourrions faire, au gouvernement, pour essayer d'améliorer la situation?

M. Gary Bull: Je pense qu'il conviendrait de déployer le même genre d'effort que ce que le gouvernement fédéral a fait il y a 20 ou 30 ans quand il s'est rendu compte que les ressources forestières étaient importantes pour le Canada et qu'il fallait investir dans ces ressources. Comme je l'ai dit, tandis que j'entamais mon troisième cycle à l'université, nous avions d'importants programmes dotés de budgets pouvant atteindre 1 milliard de dollars qui étaient attribués à certaines provinces, comme le Nouveau-Brunswick, surtout après l'infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Tous ces fonds avaient été réinvestis dans la forêt.

On se rend compte aujourd'hui, 20 ou 30 ans plus tard, que ces forêts sont non seulement génératrices d'emplois et de revenus, que leurs arbres servent à bâtir des maisons et ainsi de suite, mais qu'elles présentent cette dimension supplémentaire, celle de leur contribution au fléchissement des changements climatiques, et à la lutte contre ce phénomène. Cela nous donne une tout autre raison, dans nos calculs et dans nos engagements internationaux, de revoir la façon dont nous investissons dans nos forêts. Les épidémies de tordeuse des bourgeons de l'épinette, de dendroctone du pin ponderosa et de dendroctone de l'épinette — soit dit en passant, le Nouveau-Brunswick va encore une fois être infesté — sont des problèmes récurrents et il nous suffit de nous montrer un peu plus actifs dans nos stratégies de gestion que nous l'avons été il y a 20 ans.

• (1705)

M. Jim Eglinski: Je crois qu'il me reste une trentaine de secondes.

Pensez-vous que, pour le moment, il s'agit d'un problème provincial ou d'un problème national, et je parle de la façon dont le dendroctone du pin se déplace vers l'Est?

M. Gary Bull: Je dirais que c'est un problème national et que les provinces ont un rôle à jouer, en tant que partenaires. Le plus important, c'est que les communautés autochtones doivent aussi être des partenaires parce qu'une grande partie des stratégies de gestion que j'entrevois sont conformes à l'approche autochtone en matière de gestion du territoire.

La présidente: Merci beaucoup.

Monsieur Fisher.

M. Darren Fisher (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Merci, madame la présidente, et merci beaucoup à vous tous de vous être déplacés. Vous venez de nous apporter énormément de précision, vous nous avez communiqué votre savoir et je suis désolé de ne pas avoir pu absorber tout cela, mais ce n'est pas facile.

Si vous me le permettez, je vais m'adresser de nouveau à Duane pour reparler des aires marines protégées dont M. Aldag a un peu parlé lui-même.

Duane, parlez-moi de votre expérience dans vos transactions avec le gouvernement pour la première aire marine protégée que vous êtes parvenu à mettre sur pied et pour la toute dernière. Est-ce que des années se sont écoulées entre les deux, des décennies ou ces projets ont-ils été menés en parallèle?

M. Duane Smith: Ils sont espacés d'au moins 10 ans. En fait, les Inuvialuit ont instauré la première aire eux-mêmes. Quand je dis cela, je veux dire qu'ils ont conclu un protocole d'entente avec l'industrie pour que celle-ci ne mène plus d'activités dans la région protégée à cause d'un habitat sensible où les bélugas viennent mettre bas et muer. Nous avons obtenu l'accord de l'industrie et le gouvernement fédéral a fini par venir voir comment les choses fonctionnaient entre nous-mêmes et l'industrie et c'est là qu'il a commencé à collaborer avec nous à l'élaboration de critères pour la reconnaissance et l'établissement officiel de cette aire marine protégée, surtout pour cet habitat. Les choses ne pourraient fonctionner mieux. Nos comités locaux de chasseurs et de trappeurs collaborent avec les chercheurs à la collecte de données scientifiques destinées à garantir la durabilité de l'aire marine protégée.

Pour avoir entendu certains de vos échanges, je dois dire qu'il est nécessaire, pour le moins, de reconnaître l'érosion des berges dans ma région ainsi que le volume de dioxyde de carbone et de gaz méthane rejetés dans l'atmosphère à cause de cette érosion. Personne au Canada ne semble se rendre compte de l'érosion massive de ce littoral.

M. Darren Fisher: Très bien, merci Duane.

Passons à M. Bull pour une petite seconde.

Pour en revenir à ce que j'ai dit au début, quant au fait que je n'ai pas compris tous les détails de ce que vous nous dites, je retiens que vous avez parlé de solutions biologiques plutôt que de solutions technologiques. Pourriez-vous un peu nous expliquer quelle est la comparaison entre les deux et laquelle de ces deux formules serait la meilleure pour certaines choses? J'ai pris des notes quand vous l'avez dit, mais et je n'ai pas vraiment compris le contexte dans lequel cela s'inscrivait.

M. Gary Bull: Très souvent, et vous pouvez le constater dans notre système d'enseignement, les ingénieurs proposent des solutions différentes de celles des biologistes. Personnellement, je suis biologiste de terrain, ce qui veut dire que je vais m'intéresser aux émissions associées à une cheminée, par exemple, et je pourrais recommander la pose d'un épurateur pour éliminer toute forme d'émission ou encore la plantation d'arbres. Les arbres reviendront sans doute à 5 \$ par tonne d'équivalent CO₂eq. Notre projet de

captation et d'entreposage du carbone dépasse nettement les 120 \$ la tonne d'équivalent CO₂eq. La société doit donc prendre une décision délicate quant à la façon d'allouer au mieux le peu de fonds que nous avons pour trouver une solution.

Je soutiens que, trop souvent, nous évoquons le problème des changements climatiques simplement pour trouver des solutions de nature technique, sans penser à la façon dont le milieu naturel — les forêts, l'agriculture et les terres humides — peut jouer un rôle déterminant, surtout dans une contrée aussi vaste que le Canada. Nous ne pouvons pas faire fi de cette réalité parce que, si nous trouvions toutes les solutions techniques nécessaires pour que les émissions parviennent à zéro, nos écosystèmes naturels commenceraient à émettre autant que l'être humain avec toute son activité économique.

Voilà ce que je voulais dire. Il faut chercher des solutions biologiques en même temps que des solutions techniques.

• (1710)

M. Darren Fisher: Merci. S'il me reste du temps, madame la présidente, j'aimerais le céder à M. Amos.

La présidente: Vous avez une minute et demie.

M. William Amos: Merci.

Monsieur Smith et madame Towtongie, comme M. Smith s'en souviendra peut-être, j'ai été, pendant de nombreuses années, conseiller juridique auprès d'un fonds pour la faune dans un dossier de forage au large, dans l'Arctique. J'aimerais savoir si, de l'avis de la NTI et des Inuvialuit, nous devrions maintenir un système selon lequel l'AINC accorde des droits d'exploration avant l'établissement d'aires protégées. Ces deux organismes inuits pourraient-ils nous donner leur avis à ce sujet?

Pensent-ils que ces aires devraient être conservées suivant un modèle de collaboration entre les organismes détenteurs des droits des Inuits et le gouvernement fédéral, avant que ne soit envisagée l'émission de droits d'exploration? De toute évidence, dans le cas du Nunavut, cela a donné lieu à un litige qui va se retrouver devant la Cour suprême. Dans le cas de la mer de Beaufort, nous en sommes arrivés au stade où un projet de forage en eaux profondes, donc au large, un projet de grande envergure, a finalement été abandonné par la société Imperial.

La présidente: Il vous reste moins de 30 secondes pour vos réponses. Excusez-moi.

Mme Cathy Towtongie: Duane, je vais vous laisser répondre en premier et je prendrai la parole ensuite.

M. Duane Smith: Merci, Cathy.

Très rapidement. Le projet n'a pas été abandonné. La planification se poursuit. Vous recommandez une approche de gestion de grande envergure, régionale et cumulative.

En vertu de nos revendications territoriales, ces activités doivent être menées de concert avec nous, de toute façon, et vous n'êtes pas sans savoir que, pour toute activité de développement, il faut tenir compte des retombées potentielles sur l'écosystème. Il faut faire des évaluations environnementales sur ce plan. Je ne suis pas en train de dire que les aires marines protégées doivent passer avant toute forme de développement, mais qu'en vertu de notre processus de revendication territoriale, il faut, pour le moins, prendre cette dimension en considération, en partant, avant d'envisager le lancement de n'importe quelle activité de développement.

La présidente: Nous n'avons plus de temps pour cette question. Excusez-moi, Cathy, mais c'est très strict. Je suis régie par un Règlement et je ne peux outrepasser les règles sans avoir l'accord unanime des députés. Nous reviendrons pour le reste de cette question.

Monsieur Shields.

M. Martin Shields (Bow River, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci à nos témoins.

J'ai une brève question à poser à notre expert en graminées courtes. Dans un rapport qu'il a écrit en 1840, John Palliser affirmait que personne ne devrait vivre dans les Prairies parce que c'était un désert. À l'évidence, ils sont maintenant beaucoup à ne pas avoir suivi son conseil.

De nos jours, des éleveurs sont devenus conservationnistes... Je sais que vous en avez parlé, mais dites-nous, quels obstacles s'opposent à cela?

M. Jeremy Pittman: Pour assurer l'avenir?

M. Martin Shields: Oui, vous avez proposé quelques solutions, mais y a-t-il des obstacles?

M. Jeremy Pittman: Absolument. Les régions rurales se dépeuplent. Les éleveurs sont confrontés... Il est parfois difficile d'obtenir un bon prix pour le bétail et pour ce genre de chose.

Prenons la situation des collectivités agricoles... Mes parents exploitent encore une ferme là-bas. En général, ils ont du temps sec, mais cette année, il y a eu beaucoup de pluie. Nous avons récolté un boisseau de lentilles à l'acre, tandis que d'habitude, on en récoltait 20 ou 30. Notre blé a été classifié à un niveau tellement bas que mon père ne savait même pas que ça existait. Il a été désigné comme blé de sauvetage à but commercial, ce qui veut dire qu'on ne peut même pas le vendre.

Le climat là-bas est extrêmement variable. On apprend à s'adapter, avec le temps. Dans l'avenir, les changements climatiques posent un risque à ce genre d'exploitation et il faut s'attendre à des extrêmes de température. Dans un climat variable en partant, il faut s'attendre à ce que le risque d'humidité excessive, d'une part, et de sécheresse, d'autre part, augmente. Il faut ajouter à tout cela les incertitudes économiques générales et les incertitudes ressenties par la population dans la région.

• (1715)

M. Martin Shields: Et c'est là qu'intervient la conservation avec la notion d'adaptation?

M. Jeremy Pittman: C'est ce que je dirais. Avant que nous n'exploitions la terre pour l'agriculture, il y avait des pâturages. Ces pâturages ont sans doute connu ce genre de changement dans le passé et ils pourraient nous aider à vivre les changements dans l'avenir.

M. Martin Shields: Merci.

Ma prochaine question s'adresse à M. Bull. Comme je suis âgé, revenons sur ce que vous avez dit au sujet des comportements autochtones face à la nature. Je me souviens, dans le cas des forêts, parce que j'ai grandi dans la forêt, dans les contreforts, que nous ne faisons pas de feu, mais quand ça arrivait, nous évitions qu'il ne prenne de l'ampleur. On disait de nous que les Autochtones savaient s'occuper de la nature parce qu'ils brûlaient régulièrement des parties de la forêt pour obtenir ce dont ils avaient besoin dans leurs cultures.

En effet, ce faisant, nous brûlions naturellement les broussailles, les puits de carbone et nous éliminions les insectes et les souches de

maladie. Est-ce que c'est ce dont vous vouliez parler quand vous disiez que cela a déjà été fait dans le passé?

M. Gary Bull: Je fais référence au fait que la gestion par le feu, historiquement, était une pratique des peuples autochtones du temps où ils étaient nomades. Nous avons entendu Cathy, je crois, dire plus tôt dans la conversation que les peuples nomades — pendant des milliers d'années — mettaient le feu à une certaine région après l'avoir utilisée, afin d'aider à restaurer l'écosystème.

Je ne dis pas qu'il ne devrait pas y avoir de feux, mais nous vivons clairement à une autre époque. Nos communautés craignent le feu, alors nous mettons en place des mesures de protection contre les incendies dans les communautés.

À mon avis cependant, la gestion des feux deviendra beaucoup plus sophistiquée et il y aura beaucoup moins d'incendies non maîtrisés, qui sont plus chauds et dégagent bien plus d'émissions. Je pense qu'on peut utiliser cet outil différemment, tout en demeurant fidèle aux aspirations autochtones. Mais il ne sera pas utilisé de la même façon qu'il ne l'était avant l'arrivée au Canada de la population immigrante.

M. Martin Shields: Vous avez mentionné le cas de la Suède et son mécanisme agricole, une sorte de processus agricole appliqué aux forêts. J'en ai vu des exemples en Oregon, dans des régions qui n'étaient pas boisées mais où des plantations s'étendaient sur des milliers et des milliers d'acres. Est-ce que vous aimeriez que nous adoptions une telle méthode, comme en Suède et dans certains endroits que j'ai vus aux États-Unis?

M. Gary Bull: Je crois que ce serait pertinent dans une certaine mesure. Il y a des entreprises privées qui fonctionnent de cette façon sur l'Île de Vancouver actuellement. Je dirais que nous allons devoir être judicieux et sensés. Dans certains cas, si la terre s'y prête, nous allons devenir des planteurs d'arbres et nous concentrer sur un nombre limité d'activités, si nous voulons prendre notre place dans le secteur forestier, oui.

M. Martin Shields: Vous avez mentionné le méthane. Quelles sources de méthane avons-nous?

M. Gary Bull: Les animaux, bien sûr. Dans des pays comme la Nouvelle-Zélande, les animaux constituent la plus importante source de méthane. Nous avons vu des expériences en Alberta, bien sûr, où ils ont tenté de réduire les émissions de méthane provenant de l'élevage de bétail en changeant la nourriture, par exemple.

M. Martin Shields: Qu'en est-il est des réservoirs et des barrages?

M. Gary Bull: Les réservoirs et les barrages, voilà un autre bon point. Je pense qu'on en parle beaucoup au Labrador en ce moment, à cause de Muskrat Falls. On veut retirer les matières biologiques. Il n'y a pas que le méthane, évidemment. Dans ce cas, je crois qu'on parle plutôt de mercure.

Oui, il y a des choses que l'on peut faire...

• (1720)

M. Martin Shields: Il y en a une grande quantité dans les réservoirs et les barrages, de ce que j'en comprends.

M. Gary Bull: Oui, c'est possible. Je suis d'accord.

La présidente: Merci beaucoup.

Monsieur Bossio, allez-y.

Voulez-vous passer le relais à quelqu'un d'autre?

M. Mike Bossio (Hastings—Lennox and Addington, Lib.): Volontiers, je demanderais à Will de prendre le relais.

La présidente: Voulez-vous revenir en arrière?

M. William Amos: Oui. Je voudrais revenir en arrière et donner à Mme Towtongie l'occasion de répondre à la question de ce qui doit venir en premier, à son avis. Devrions-nous changer la loi fédérale qui permet l'octroi de droits d'exploration avant de mettre en oeuvre une initiative de conservation en bonne et due forme?

Mme Cathy Towtongie: Les gens que je représente sont des chasseurs et des trappeurs. Sur l'Île de Baffin, nous avons imposé un moratoire sur le caribou, car nous voyions que les troupeaux étaient en déclin. Nous sommes très dépendants des populations animales, non seulement pour nos aliments mais également pour nos vêtements. Par conséquent, lorsque le Canada veut octroyer des permis d'exploitation, il a le devoir de consulter.

Lorsque les permis sont octroyés sans que nous soyons consultés, surviennent des cas comme Clyde River, où le dynamitage sismique pose problème. Cette région abrite les aires de mise bas du chabot. Il y a beaucoup d'autres espèces à surveiller, notamment les mammifères marins, comme les narvals, qu'on ne trouve pas dans le Sud du Canada.

Nous avons le meilleur système de gestion des animaux au monde, mais ça nous préoccupe lorsque nous voyons d'autres Premières Nations ou d'autres groupes autochtones chasser de façon excessive. Il faut maintenir un équilibre avec l'environnement, l'écosystème.

En vertu de l'Accord de Paris, le Canada octroie 22 milliards de dollars sur 10 ans aux pays non-industrialisés pour les changements climatiques. L'Arctique devrait être considéré au même titre qu'une nation non-industrialisée. Le changement climatique nous affecte aujourd'hui.

Lorsque notre littoral s'érode, c'est que nous inondons des îles autour de l'équateur — sept fois. L'un de ces endroits est Tulum, et j'ai rencontré le président de Tulum.

Le Canada doit prendre soin du Nunavut, notre patrie, par ses propres moyens. Les permis d'exploration ne doivent pas répondre au seul impératif du profit. Il faut les concevoir de façon créative et innovatrice, afin que la richesse de l'océan soit répartie adéquatement. C'est fondé sur le capitalisme. Comment on fait ça? Comment le Canada s'y prend-il?

Le Canada est un pays extracteur reconnu pour ses permis d'exploitation minière. Si la mine d'uranium à laquelle nous sommes opposés avait été accordée, cela aurait ajouté 10 milliards de dollars au produit intérieur brut de ce pays, mais il nous faut du temps. Combien de temps? Donnez-nous au moins 5 à 10 ans, le temps d'observer l'industrie. Nous voulons qu'il y ait du développement, mais il doit être équilibré et tenir compte de la durabilité de notre environnement.

Quand je viens ici dans les villes, la terre ne respire pas. Vous avez beaucoup de béton, de ciment. Vous avez des inondations et de la neige. Cela va aller en augmentant, à moins qu'on ne trouve un processus de gestion durable dans ce pays. Je crois que c'est réaliste, et c'est ce à quoi je m'attends de la part de ce comité.

Merci.

M. William Amos: J'apprécie les commentaires, particulièrement ceux qui ont trait au besoin d'encourager les initiatives de conservation en regard du changement climatique, et je pense que notre gouvernement s'est engagé dans cette direction. J'aimerais poser une question de suivi à cet égard.

Les interventions de la Nunavut Tunngavik sont assez claires. Les offres financières passées, sur le plan de l'ERAI, ont été considérées complètement inadéquates, une vraie farce. Pouvez-vous nous donner une idée de l'échelle? Qu'est-ce qu'il faudrait pour atteindre l'objectif de 10 % que nous nous étions fixé. De quel ordre le financement devrait-il être, approximativement, pour satisfaire aux exigences de l'ERAI, c'est-à-dire permettre la surveillance et donner toute l'importance voulue au savoir traditionnel?

• (1725)

M. Bruce Uviluq: C'est une bonne question. Je pense qu'une bonne façon d'entrevoir l'avenir est de regarder ce que nous avons actuellement dans les refuges d'oiseaux migrateurs et les Réserves nationales de faune, pour lesquels nous avons une ERAI cadre. Nous avons négocié une entente de 8,3 millions de dollars sur sept ans pour ces 15 aires protégées, de 2007 à 2014. L'entente sur les revendications territoriales exige que les ERAI soient renégociées tous les sept ans. Elle a été renégociée récemment pour la période de 2014 à 2021 pour 9,2 millions de dollars. Je dois insister sur le fait que l'accord avec le Nunavut est le seul accord de revendication territoriale qui prévoit ces avantages exhaustifs, et nous nous attendons à ce que cela se poursuive.

Quant à l'ERAI sur les rivières du patrimoine, qui a fait l'objet d'un processus de conciliation, nous demandions une somme moindre parce qu'il s'agit de quatre rivières du patrimoine. Nous avons demandé 4,5 à 5,5 millions de dollars, mais le gouvernement a refusé, parce que nous avons un mandat pour moins de la moitié de cela. Alors nous n'avons pas pu établir ces aires protégées, même si cela allait à l'encontre de ce qui est constitutionnellement protégé en vertu de notre entente. Je crois que les ententes ultérieures devraient s'inspirer de ce qui a été négocié par le passé.

En ce moment, nous sommes à négocier avec le MPO la protection de deux ou trois aires marines avant 2020. Nous n'avons pas entamé les pourparlers sur l'aspect financier. Le MPO s'est engagé à travailler avec nous — sur la base de la lettre du 13 septembre et du protocole d'entente que nous avons avec le Canada — en faisant participer les Inuits et avec un mandat financier adéquat. Nous serons heureux de travailler avec le MPO, mais nous tentons toujours de régler les manquements aux ententes actuelles.

La présidente: Merci.

Monsieur Stetski, c'est votre tour, et vous êtes le dernier.

M. Wayne Stetski: Monsieur Pittman, quand j'ai quitté le Nord, nous sommes déménagés dans une petite ville fermière du sud de la Saskatchewan. Je suis certainement d'avis qu'une ferme ou un ranch bien géré contribue beaucoup à la conservation. Je voudrais parler un peu des pâturages communautaires. Je voudrais savoir si vous êtes au courant du retrait par le gouvernement fédéral d'investissements dans d'importantes prairies de la province de la Saskatchewan. Il les a ensuite vendues au secteur privé. Certaines de ces terres, qui font encore partie des pâturages communautaires, sont extrêmement importantes pour la conservation. J'aimerais connaître votre point de vue sur toute cette initiative et savoir comment un possible changement de cap pourrait nous aider à atteindre notre objectif de 10 % de terres protégées.

M. Jeremy Pittman: Oui, c'est malheureux que ces terres aient fait l'objet d'un dessaisissement. Des groupes intéressants sont apparus pour les gérer, des coopératives de pâturage et des groupes du genre. Il sera important à l'avenir de s'assurer qu'elles demeurent dans des aires de pâturage indigènes avec couverture végétale en permanence. C'est mon opinion sur le sujet.

M. Wayne Stetski: Merci.

Monsieur Smith, vous avez mentionné dans votre témoignage que vous voyez maintenant beaucoup de saumon rose. En général, les espèces envahissantes sont considérées mauvaises. Ces saumons roses sont-ils considérés comme une bonne ou une mauvaise chose quand ils arrivent dans le Nord?

M. Duane Smith: C'est la première fois qu'on voit ça. Nous avons eu du saumon keta dans le passé, mais de façon sporadique. Maintenant, par contre, presque toutes les communautés dans ma région, et au-delà, jusqu'au Nunavut, capturent ces saumons roses. Je ne crois pas que les gens cherchent à les faire fuir, mais je pense qu'ils sont en train de remplacer les espèces traditionnelles dans ces régions. C'est quelque chose qui vient d'arriver cet automne. Ce n'est pas la seule espèce envahissante que nous ayons vue dans l'écosystème marin. Il y en a d'autres qui sont arrivées dans la région également.

• (1730)

M. Wayne Stetski: Si on revient au Nunavut, vous avez plus tôt émis le souhait de voir des règles de pêcheries qui soient différentes de celles qui sont actuellement en vigueur au MPO. Pouvez-vous décrire de quelle façon les vôtres diffèrent de celles qui prévalent actuellement au MPO?

Mme Cathy Towtongie: J'ai rencontré l'ancienne ministre des Pêches et des Océans, Gail Shea, ainsi que la Nunavut Tunngavik. Nous avons embauché nos propres rédacteurs juridiques pour écrire des règles de pêche au Nunavut qui, à notre avis, garantiraient que les lacs... Comme Duane l'a dit, nous avons du saumon à Arctic Bay, qui est en extrême Extrême-Arctique, et le long des aires marines. Ces règles seraient à l'avantage du Canada autant que du Nunavut. En quoi sont-elles différentes, je n'ai pas l'information sous la main. Mais si nous pouvions travailler avec le ministère des Pêcheries et

des Océans, et si vous pouviez leur recommander ces règles — nos rédacteurs ont travaillé fort pour les écrire — nous croyons qu'elles seraient avantageuses, car nous sommes confrontés à des espèces envahissantes et il faut agir. Le plus tôt sera le mieux.

La présidente: Merci beaucoup.

Je suis désolée, certains de nos membres ont un autre comité qui débute à 17 h 30, c'est pourquoi j'ai été assez stricte de façon à faire le tour de la salle et donner à chacun une deuxième chance de parler, mais en finissant à 17 h 30.

Merci beaucoup d'avoir pris de votre temps pour venir jusqu'ici et partager votre expérience avec nous. S'il y a quoi que ce soit que vous croyez pouvoir ajouter à la discussion que nous avons eue ici, n'hésitez pas à l'envoyer. Nous serions ravis de l'avoir. Nous allons commencer l'ébauche des directives pour la rédaction du rapport la semaine prochaine, alors si vous pensez à quoi que ce soit qui pourrait nous être utile, veuillez l'envoyer avant la semaine prochaine. Ça nous aiderait beaucoup.

Soyez conscients que ce sont des recommandations que nous allons faire au gouvernement, basées sur toutes les excellentes déclarations des témoins que nous avons entendues ici, et du travail que nous avons fait quand nous sommes allés dans l'Ouest. Je vois ceci comme un commencement. C'est le début d'un cadre stratégique que le gouvernement devra utiliser comme base pour aller de l'avant. N'allez pas croire que c'est la fin. Je crois que c'est le début d'un mouvement vers l'avant qui permettra de créer plus d'aires protégées plus rapidement, en plus étroite collaboration avec les Premières Nations.

Encore une fois, merci à tous d'être ici.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>